DÉPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL

MAIRIE
DE
LAVAL-SUR-VOLOGNE
88600

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 2 JUIN 2017

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mr CHABRIER Gilles, Mme GERARD Sophie, Mr THIRION Sylvain, Mr DIDIER Laurent, Mr THIRION Jean-Pierre, Mr LECOMTE Claude, Mme BONATO Marie Thérèse, Mme BALLAND Sylvie, Mr PIERRE Yves.

Absents excusés : Mme RINGUE Alexandra, Mr LECOMTE Claude, Mme PIERRAT Pascale.

Absent non excusé : Mr TISSERAND Ghislain.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mr THIRION Sylvain.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE Mr le MAIRE.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :
- Nomination d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement par l'INSEE en 2018
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la modification de l'ordre du jour.

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 AVRIL 2017

Mr le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 14 Avril 2017.
Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° BUDGET PRIMITIF 2017 – MODIFICATION BUDGETAIRE N°1

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative au Budget Primitif 2017.
En effet, après lecture par Monsieur Le Maire de la demande en date du 9 Mai 2017 du Percepteur de Bruyères de modifier le Budget Primitif 2017 pour le motif que la dépense de 153.623,92 € doit être inscrite à l'article 276348 et non au 2736348 – chapitre 040 qui est une opération d'ordre,
Il convient de régulariser cette anomalie en prenant une décision modificative selon le modèle suivant :

- **DEP INV : 276348-040 : - 153.623,92 €**
- **DEP INV : 276348 : + 153.623,92 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve la Décision Modificative de Crédits N°1.

3° GENIE CIVILE DU RESEAU TELEPHONIQUE LORS DES TRAVAUX DE RENFORCEMENY PAR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT ISSU DU POSTE MARAIS – Routes de Bruyères et de la Vologne

Monsieur Le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux : Renforcement par enfouissement des réseaux BT issu du poste MARAIS.
Monsieur Le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.
Monsieur Le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 30 500,00 € TTC et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élève à 15 548,40 €.

- **APPROUVE le projet tel qu'il est présenté**
- **AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage**
- **- S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.**

4° AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DES VILLAS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 18/02/2016 du Bureau d'études TECHNI CONSEIL concernant les travaux d'aménagement de voirie Rue des Villas, qui par conséquent annule et remplace le précédent.
Il prend en compte la répartition de l'assainissement et la nouvelle estimation du marché qui s'élève désormais à 10.299,26 € H.T (Total Tranche ferme 1 + Tranche ferme 2).
Monsieur Le Maire rappelle que le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial du 18/02/2016 s'élevait 12.365,00 € H.T (Total Tranche Ferme 1 + Tranche Ferme 2).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **ACCEPTE l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 18/02/2016**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant**

5° TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DES VILLAS Y COMPRIS L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Le Maire indique qu'il a procédé à une consultation publique à la concurrence dans le cadre de la procédure adaptée en référence à l'article 61 du Code des marchés publics concernant les travaux d'aménagement de voirie Rue des Villas y compris l'assainissement collectif.
Après avoir présenté le rapport du Maître d'œuvre concernant les offres reçues et analysées lors de la Commission d'Appel d'Offres du 17/05 et du 29/05/2017, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise PEDUZZI à VAGNEY qui totalise le plus grand nombre de points suivant les critères de choix pondérés prévus au règlement de consultation, et se classe au premier rang pour son offre s'élevant à 207.455,20 € H.T. soit 248.946,24 € T.T.C.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise PEDUZZI à VAGNEY pour un montant de 207.455,20 € H.T. soit 248.946,24 € T.T.C.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces du marché nécessaires à son exécution.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017**

6° TOUR DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 ET 18 JUIN 2017

Le tour de garde des élections Législatives du 11 et du 18 Juin 2017 a été programmé.

7° NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

- **Le Maire rappelle au Conseil la nécessité de désigner un coordonnateur communal d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui vont se dérouler du 18 janvier au 17 février 2017 ;**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents,

- **De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. Il devra suivre les opérations, rencontrer régulièrement les agents recenseurs et le superviseur de l'Insee afin de vérifier l'avancement hebdomadaire. Il sera formé en octobre ou novembre, généralement sur une journée.**

A titre indicatif, la charge de travail d'un coordonnateur communal peut être estimée comme suit :

- **Pour une commune de moins de 1000 habitants :**
  - **Courant octobre-novembre : formation, généralement sur une journée**
  - **Préparation de l'enquête entre début novembre et le démarrage de la collecte : 4 jours**

- **Réalisation de l'enquête de recensement du 18 janvier au 17 février 2018 : 8 jours**

Le coordonnateur communal de l'enquête de recensement pouvant être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal), soit un agent de la commune,
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, décide de nommer Mlle BOMBARDE Sabrina, Secrétaire de mairie en tant que coordonnateur communal pendant l'enquête de recensement 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

a) Inscriptions des enfants à l'école du 9 mai - point : 10 nouveaux inscrits pour le rentrée de septembre 2017, ce qui permet de maintenir nos effectifs.

b) Remerciement de l'association de l'Amicale Cyclo des Hautes Vosges suite à versement subvention

c) Proposition d'acquisition de deux ordinateurs portables pour l'école primaire pour 1055 € H.T. – Opération 144 du Budget 2017

d) Proposition de l'enfouissement des réseaux BT – Télécom Rue des Elies et des Charmilles et éclairage public pour le budget 2018. Courrier d'intention au Syndicat Electrique (juillet 2017) et choix d'un bureau d'études pour l'éclairage public.

e) Acquisition d'un panneau d'information concernant les piqûres de tiques.

f) Commission Affaires Agricoles et Forêts est convoquée le Mercredi 7 Juin à 18H00 En présence de Mr Lionel MALBRUNO, Technicien ONF

g) Commission des Impôts Directs est convoquée le Jeudi 8 Juin à 17H00

h) Dernière réunion du SIVOS le 8 Juin à 20H00

i) Modification du permis d'aménager du lotissement :
- concerne la 1ère tranche : passage de 5 à 4 lots et la 3ème tranche : passage de 5 à 4 lots, soit pour l'ensemble : 12 lots au lieu de 14 qui étaient prévus sur le projet initial

j) Tirage au sort des Jurés d'Assises le 6 Juin 2017

MAIRIE de LAVAL-SUR-VOLOGNE * VOSGES *

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : 7 Juin 2017
Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales